

Arrêté du 12 mars 2002 portant nomination au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage

NOR : ATEN0210086A

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,
Vu le code rural, et notamment les articles R. 221-1 à R. 221-3 ;
Vu le décret n° 2001-1039 du 5 novembre 2001 relatif au Conseil national de la chasse et de la faune sauvage et à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et modifiant le code rural, et notamment son article 11,

Arrête :

- Art. 1^{er}. - Sont nommés membres du Conseil national de la chasse et de la faune sauvage :
- a) En qualité de présidents de fédérations de chasseurs proposés par la Fédération nationale des chasseurs :
- M. Bidault (Edouard-Alain), président de la fédération départementale des chasseurs de Maine-et-Loire, titulaire, et M. Bonnefous (Guy), président de la fédération départementale des chasseurs du Morbihan, suppléant ;
- M. Fuzies (Pierre), président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Garonne, titulaire, et M. Lecha (Jean-Raymond), président de la fédération départementale des chasseurs des Landes, suppléant ;
- M. Giraud (Yves), président de la fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres, titulaire, et M. Peyrin (Christian), président de la fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme, suppléant ;
- M. Kittler (Daniel), président de la fédération départementale des chasseurs du territoire de Belfort, titulaire, et M. Aurange (Jacques), président de la fédération départementale des chasseurs de l'Ardèche, suppléant ;
- M. Mathieu (Bernard), président de la fédération départementale des chasseurs de Vaucluse, titulaire, et M. Esclope (Alain), président de la fédération départementale des chasseurs des Pyrénées-Orientales, suppléant ;
- M. de Turkheim (Gilbert), président de la fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin, titulaire, et M. Marcotte (Michel), président de la fédération départementale des chasseurs du Nord, suppléant.
- b) En qualité de présidents d'associations nationales de chasse proposés par la Fédération nationale des chasseurs :
- M. Baudin (Bernard), président de l'Association nationale des chasseurs de montagne, titulaire, et M. Lavallart (Philippe), président de la Fédération des chasseurs à l'arc, suppléant ;
- M. Dulac (Philippe), président de la Société de vénerie, titulaire, et M. Molina (Patrick), président de la Fédération des associations de chasseurs aux chiens courants, suppléant ;
- M. Pouget (Raymond), président de l'Association nationale des chasseurs de gibier d'eau, titulaire, et M. Olivier (Guy-Noël), président du Club international des chasseurs de bécassines, suppléant.
- c) En qualité de personnalités qualifiées en raison de leurs compétences cynégétiques :
- M. Barbedienne (Philippe), titulaire, et M. Gratadour (Vincent), suppléant ;
- M. Boidot (Jean-Paul), titulaire, et M. Justeau (Philippe), suppléant ;
- M. Dobremez (Jean-François), titulaire, et M. Jean (Alain), suppléant ;
- M. Moutou (François), titulaire, et Mme Terrier (Marie-Eve), suppléante.
- d) Un membre titulaire et un membre suppléant, en qualité de représentants des collectivités territoriales proposés par le ministre de l'intérieur.
- e) En qualité de représentants des organisations professionnelles représentatives de l'agriculture et de la forêt proposés par le ministre de l'agriculture :
- M. Brayer (Philippe), président de la Fédération nationale de la propriété agricole, titulaire, et M. Delavenne (Bruno), représentant de la Fédération nationale de la propriété agricole, suppléant ;
- M. Chazalet (Jacques), représentant de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, titulaire, et Mme Dubanchet (Sandrine), représentante de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, suppléante ;
- M. Petitpas (Henri), président de la chambre d'agriculture de Seine-et-Marne, titulaire, et M. Poulain (Jean-Luc), président de la chambre régionale d'agriculture de Picardie, suppléant ;
- M. Plauche-Gillon (Henri), président de la Fédération nationale des syndicats de propriétaires forestiers sylviculteurs, titulaire, et M. de Montgascon (Henri), président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Sarthe, suppléant ;
- f) En qualité de représentants d'organismes scientifiques et de protection de la nature, compétents dans le domaine de la chasse, de la faune sauvage ou de la protection de la nature :
- M. Athanaze (Pierre), représentant France Nature Environnement, titulaire, et M. Terrasse (Jean-François), représentant la Ligue pour la protection des oiseaux, suppléant ;
- Mme Py (Dominique), représentante de la Société pour l'étude et la protection de la nature en Bretagne, titulaire, et M. Malvaud (Frédéric), représentant Haute-Normandie Nature Environnement, suppléant ;
- M. Jarry (Guy), représentant le Muséum national d'histoire naturelle, titulaire, et M. Lebreton (Jean-Dominique), représentant le Conseil national de la recherche scientifique, suppléant ;
- M. Martin (Francis), représentant la Ligue pour la protection des oiseaux, titulaire, et M. Echaubard (Michel), représentant la Société nationale de protection de la nature, suppléant.
- Art. 2. - La directrice de la nature et des paysages est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au

Journal officiel de la République française.
Fait à Paris, le 12 mars 2002.

Yves Cochet